



Vous êtes ici : Accueil » Inscription

Inscription

Votre enfant doit être inscrit auprès de l'Eparc avant de fréquenter le service de la restauration scolaire des écoles publiques de la ville d'Angers.

3 formules possibles :

1. Abonnement

**Votre enfant déjeune toute l'année et à des jours fixes au restaurant scolaire ?
C'est la formule la plus économique. Attention l'abonnement doit être souscrit pour 3 mois minimum.**

Le forfait est établi en tenant compte du nombre de jours de fonctionnement de la cantine pour l'année scolaire. 16 jours de repas sont préalablement déduits pour les maternelles et 11 pour les élémentaires, ce qui correspond à un nombre de jours moyen d'absentéisme. (Ex : maladie, convenance personnelle, sortie scolaire ...). Les jours de vacances scolaires ne sont pas inclus dans ce calcul.

Le tarif varie en fonction de votre quotient familial et de votre lieu de résidence.
Une facture vous sera adressée en début de mois (forfait annuel payable en 10 mensualités).

4 types d'abonnement vous sont proposés :

- 4 jours par semaine
- 3 jours par semaine
- 2 jours par semaine
- 1 jour par semaine

Les jours sont fixes et non interchangeable (par exemple : tous les lundis et jeudis pour un forfait 2 jours).
Si vous souhaitez inscrire votre enfant à des jours supplémentaires, prévenez nous 3 jours avant : vous bénéficierez ainsi de votre tarif habituel.



2. Réservation à la période

**Votre enfant déjeune régulièrement au restaurant scolaire mais pas les mêmes jours selon les semaines ou les mois ?
La réservation à la période est une formule très souple.**

Le tarif varie en fonction de votre quotient familial et de votre lieu de résidence+ 5€ de droit d'inscription par période et par famille.

La facture vous est adressée en début de période.

Cette formule vous permet de réserver les dates de déjeuner de votre ou vos enfant(s) pour chaque période scolaire (une période scolaire est le temps d'école entre deux séquences de vacances).

Au fur-et-à-mesure de l'année, nous vous adressons un calendrier de réservation pour la période à venir. Vous devez simplement le remplir avec les jours souhaités et nous le retourner.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à des **jours supplémentaires, prévenez nous 3 jours avant** : vous bénéficierez ainsi de votre tarif habituel.

Tout repas **commandé** est facturé même en cas d'absence de l'enfant.

3. Réservation pour un repas occasionnel



Votre enfant déjeune très rarement au restaurant scolaire ?

Tarif unique : 6.23€

Votre enfant déjeune très rarement au restaurant scolaire. Il vous suffit de nous informer à chaque fois (tél. 02 41 211 896 ou par mail : inscription@eparc.fr) ainsi que la direction de l'école (au plus tard le jour du repas avant 9 heures). Un répondeur téléphonique est à votre disposition pour vos commandes de repas de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00.

Merci de penser à bien préciser vos noms et adresses, ainsi que le nom et prénom de l'enfant et l'école fréquentée !

